



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 15 juin 2015 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Étaient absents; **Guy Laverdière**, *conseiller siège no 2*
François Chevrier, *conseiller siège no 4 (se présente à 19h32)*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT
7. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
8. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

FINANCES

9. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
10. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
11. ADOPTION DES COMPTES
12. REMBOURSEMENTS DE TAXES
13. OMH ST-CÔME-ÉTATS FINANCIERS 2014
14. FRAIS TPV VENTE BILLETS-ORGANISMES

PÉRIODE DE QUESTIONS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. VERSEMENT ENTREPRENEUR-CASERNE DE POMPIER
18. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT FEUX (abolir et remplacer le règlement no 357-2001)

19. ACHAT MATÉRIEL BORNES SÈCHES

TRANSPORT

20. ADOPTION RÈGLEMENT NO 553-2015 RELATIF AUX FOSSÉS ET AUX PONCEAUX
21. SABLE À NEIGE

URBANISME

22. NOMINATION MEMBRES CCU

GESTION DU TERRITOIRE

23. SOUMISSIONS PELLERIES AQUEDUC RANG 7

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

24. CONTRAT DE TRAVAIL-EMPLOYÉE CADRE
25. CACI-DISSOLUTION
26. CPVL-REMISE DU PRIX « LE NID D'HIRONDELLE »
27. VERSEMENT ENTREPRENEUR - AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (PHASE 2)
28. VERSEMENT SUBVENTION CLUB QUAD MATAWINIE

DIVERS

29. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS
30. PÉRIODE DE QUESTIONS
31. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

233-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

234-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 19 mai 2015** soient adoptés.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

235-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance extraordinaire du 28 mai 2015** soient adoptés.

Adopté

236-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance extraordinaire du 4 juin 2015** soient adoptés.

Adopté

237-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance extraordinaire du 11 juin 2015** soient adoptés.

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- **Monsieur le maire** demande aux membres du conseil et à l'assemblée s'ils ont des objections à ce que l'item no 26 concernant la remise du prix « Le nid d'hirondelle » par Le Centre du Patrimoine Vivant de Lanaudière (CPVL) au récipiendaire M Jean-Louis Thériault soit traité maintenant. Les membres du conseil sont tous d'accord.
- Subvention milieu dévalorisé récupéré **27 619.59 \$**
- Négociation Entente SDPRM (10 % des locations)
- Pont | 16^e Avenue Rivière Boule – retour à 15 Tonnes
- Chicanes | Entrée et sortie du village
- Ouverture officielle de la caserne (30 mai)
- FQM – Grand rendez-vous des régions
- Rodéo Fest + Envoyer une lettre aux responsables
- Signature de la Convention collective | mardi, 16 juin à 16h

5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

6. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur le maire nomme Michel Venne **maire suppléant, à compter du 21 juillet 2015 jusqu'au 18 janvier 2016.**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

238-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que Michel Venne, **maire suppléant**, soit par la présente, autorisé à agir comme substitut du maire en l'absence de ce dernier aux séances du conseil de la MRC de Matawinie et autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout chèque, contrat et document relatifs aux décisions du conseil et ce à compter du 21 juillet 2015 jusqu'au 18 janvier 2016

Adopté

7. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

1972 Société d'habitation du Québec

Nouvelle révision budgétaire 2015 pour l'OMH : montant municipalité 3 809 \$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

239-2015

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité approuve la nouvelle révision budgétaire 2015 pour l'OMH St-Côme tel que présentée au montant de 38 089 \$

Adopté

1973 CPVL

Remerciements pour l'aide et l'apport de la Municipalité lors de la Grande fête du chant traditionnel

1974 Ministère des Transports

Dossier nettoyage de fossés : après inspection des lieux, le ministère ne procédera pas au nettoyage du fossé, intervention non prioritaire. La roche qui obstruait l'ouverture du ponceau de l'entrée privée est sous la responsabilité du propriétaire lequel en a été avisé.

1977 Municipalité Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Transmet résolution positive concernant le partage des coûts avec la municipalité de Saint-Côme relativement à la roulotte Paul-Buissonneau

1980 MRC de Matawinie

Transmet copies conformes du Règlement 548-2015 (usage fabrication tuyau zone 609) et Règlement 549-2015 (ajout classe 4100-fabrication tuyau-zone 609)

1982 St-Côme en glace

Remerciements pour l'aide financière accordée lors de la 34^e édition du festival.

1986 Carole Tanguay ou Lynda Chevette

Pétition avec photos concernant une demande de réfection d'asphalte de la 25^e et de la 27^e avenue Versailles

Accusé réception. Demande mise à l'étude-projets prioritaires

1988 Cabinet ministre Gaétan Barrette

Transmet accusé réception concernant demande que des fonds nécessaires soient dégagés afin de couvrir le salaire de la secrétaire du médecin du Centre de services médicaux à Saint-Côme pour une journée supplémentaire par semaine.

1989 Cabinet ministre Sécurité publique-Lise Thériault

Transmet accusé réception de notre résolution relativement au centre des services médicaux et de santé de Saint-Côme

1990 Ministère de la Santé et des Services sociaux

Transmet suggestions de démarches pour le Centre de santé de Saint-Côme

1991 Cabinet d'André Villeneuve

Transmet accusé réception concernant procuration pour le Centre de santé et services médicaux de Saint-Côme

8. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

Achat deux échelles H-1939 pour service incendie et service de voirie

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

240-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de deux échelles, l'une pour le service incendie et l'autre pour le service de voirie au montant de 1 931,58\$ tx incl.

Adopté

Services professionnels

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

241-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au paiement de services professionnels concernant la transaction de la sablière à Gendron, Ouellette, Perreault, CPA inc, au montant de 3 380,47\$ tx incl, cette dépense sera prélevée au poste budgétaire « IMMOBILISATION SABLIERE » (03 310 00 210)

Adopté

Achat scie à béton STICH TS 420

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

242-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement d'une scie à béton, d'un chariot et accessoires à la firme L'Ami du Bûcheron au montant de 1 931,58\$ tx incl et prélevé à même les postes budgétaires 50% pour le service de voirie et 50% pour le service d'aqueduc.

Adopté

Achat pneus camions voirie et déneigement

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

243-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de pneus à la firme Pneus Villemaire au montant de 2 117,88\$ tx incl et prélevé à même les postes budgétaires 50% pour le service de voirie et 50% pour le service de déneigement.

Adopté

Réparation camion MACK (blanc)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

244-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement d'une réparation sur le MACK blanc effectué par Le Coin de la Carrosserie au montant de 1 977,57\$ tx incl et

prélevé à même les postes budgétaires 50% pour le service de voirie et 50% pour le service de déneigement.

Adopté

FINANCES

9. RAPPORTS

La directrice générale remet en début d'assemblée une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

10. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

NIL

11. ADOPTION DES COMPTES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

245-2015

La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **12585 à 12590; 12592 à 12593; 12600 à 12633; 12681 à 12689; 12692 à 12704; 12706 à 12710; et 12764 à 12819** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois **de mai 2015**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois **de mai 2015** totalisant **544 468,73 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

Monsieur le conseiller François Chevrier enregistre sa présence à la table des délibérations à 19h32.

12. REMBOURSEMENTS DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

246-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'émission de certificats de la MRC et des taxes payées en trop, des remboursements totalisant un montant de 1 291,46 \$ soient effectués selon la liste déposée aux membres du conseil.

Adopté

13. OMH ST-CÔME-ÉTATS FINANCIERS 2014

Nous transmet les états financiers de l'OMH St-Côme 2014 accusant un déficit réel de 114, 163,00\$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

247-2015

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport des

états financiers 2014 présentés par l'OMH St-Côme accusant un déficit réel de 114 163,00\$ soit accepté.

Adopté

14. FRAIS TPV VENTE BILLETS-ORGANISMES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

248-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que Martin Bordeleau, maire ou Manon Pagette, mairesse suppléante et Alice Riopel, directrice générale soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un protocole d'entente avec la Société des Parc Régionaux de la MRC de Matawinie et avec tous les organismes qui procèdent à la vente de leurs produits soit par Interac ou carte de crédit au Bureau d'Accueil Touristique (BAT relativement aux frais encourus par la municipalité pour l'utilisation de ce service de réservation.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

16. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

249-2015

Il est présentement 19 h 45 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

250-2015

Il est présentement 20 h 00 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. VERSEMENT ENTREPRENEUR-CASERNE DE POMPIER

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

251-2015

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement **No 7** les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entrepreneur **BERNARD MALO INC et l'architecte Hétu Bellehumeur inc.** soient informés que la municipalité ne versera le montant de **157 782,74 \$** constituant le versement de 9% de la retenue

contractuelle pour les travaux de construction de la caserne de pompiers à l'entrepreneur que lorsque les travaux seront totalement terminés à notre satisfaction soit entre autre l'électricité, la peinture, différentes installations en quincaillerie etc..

Adopté

18. AVIS DE MOTION-ABOLIR ET REMPLACER LE RÈGLEMENT NO 357-2001 TRAITANT DES FEUX EN PLEIN AIR

Monsieur le conseiller François Chevrier dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation lors d'une prochaine séance du conseil d'un règlement ayant pour effet d'abolir et remplacer le règlement numéro 357-2001 traitant des feux en plein air et demande une dispense de lecture, une copie du règlement étant remise à tous les membres du Conseil.

19. ACHAT MATÉRIEL BORNES SÈCHES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

252-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de matériels nécessaires à l'installation des bornes sèches chez le fournisseur Wolseley, Groupe Plomberie au coût de 4 783,59\$, cette dépense sera prélevée à même le poste budgétaire « IMMOBILISATION BORNES SÈCHES » .

Adopté

TRANSPORT

20. ADOPTION RÈGLEMENT NO 553-2015 RELATIF AUX FOSSÉS ET AUX PONCEAUX

RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 553-2015

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 502-2012 RELATIF AUX FOSSÉS ET AUX PONCEAUX

Madame la conseillère Marie-Claude Thériault demande une dispense de lecture.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 502-2012 relatif aux fossés et aux ponceaux est en vigueur depuis le 11 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' les articles 66, 67 et 68 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) attribuent à la municipalité la compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT QUE que le Conseil entérine les modifications proposées;

253-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE DROIT.**

Article 1. Titre et numéro du règlement

Le titre et le numéro du présent règlement sont Règlement numéro 553-2015 modifiant le règlement numéro 502-2012 relatif aux fossés et aux ponceaux.

Article 2. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3. Invalidité partielle du règlement

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

Article 4. Modification des frais applicables à une demande d'autorisation pour un fossé

Le premier alinéa de l'article 2.2.2.1 du Règlement numéro 502-2012 est modifié par le remplacement de « cent dollars (100\$) » par « vingt dollars (20\$) » de manière à se lire comme suit :

« Des frais de vingt dollars (20\$) sont applicables à une demande d'autorisation pour un fossé en vertu du présent règlement. »

Le deuxième alinéa de l'article 2.2.2.1 du Règlement numéro 502-2012 est abrogé. L'alinéa abrogé se lisait comme suit :

« De plus, un dépôt de garantie de mille dollars (1 000\$) est exigé. »

Article 5. Ajout de l'obligation d'entretenir les regards

La première phrase du premier alinéa de l'article 3.1.3 du Règlement numéro 502-2012 est modifiée par le remplacement de « les fossés et les ponceaux » par « les fossés, les ponceaux et les regards » de manière à se lire comme suit :

« Tout propriétaire doit tenir ouverts et en bon état les fossés, les ponceaux et les regards le long de son terrain, et ce, à l'année. »

Le troisième sous-alinéa du premier alinéa de l'article 3.1.3 du Règlement numéro 502-2012 est modifié par le remplacement de « les fossés et les ponceaux » par « les fossés, les ponceaux et les regards » de manière à se lire comme suit :

« Déneiger et dégeler les fossés, les ponceaux et les regards. »

Article 6. Modification du contenu supplémentaire pour les canalisations de plus de 15 mètres de long

Le titre de l'article 3.2.3 du Règlement numéro 502-2012 est modifié par le remplacement de « 15 » par « 30 » de manière à se lire comme suit :

« Contenu supplémentaire pour les canalisations de plus de 30 mètres de long »

Le premier alinéa de l'article 3.2.3 du Règlement numéro 502-2012 est remplacé par l'alinéa suivant :

« Toute demande de certificat d'autorisation concernant une canalisation de plus de trente (30) mètres de long, en plus des informations et documents généraux, doit comprendre les renseignements suivants : »

Article 7. Modification des caractéristiques du tuyau d'une canalisation

Le premier alinéa de l'article 3.2.5 du Règlement numéro 502-2012 est modifié pour mettre l'emphase sur « À moins de spécifications contraires » de manière à se lire comme suit :

*« **À moins de spécifications contraires**, le tuyau d'une canalisation doit avoir un diamètre égal ou supérieur à trois cents (300) millimètres. »*

Article 8. Modifications des caractéristiques des puisards

Le premier alinéa de l'article 3.2.7 du Règlement numéro 502-2012 est modifié des manières suivantes :

- par le remplacement de « quinze (15) mètres » par « dix (10) mètres »;
- par le remplacement de « trois cents (300) millimètres » par « cent cinquante (150) millimètres »;
- par l'ajout de « et devra végétaliser cette section de terrain »;

de manière à se lire comme suit :

« De manière à assurer le bon écoulement de l'eau de ruissellement et à moins de spécifications contraires, des puisards pourvus d'un cadre et d'une grille d'un diamètre égal ou supérieur à trois cent soixante-quinze (375) millimètres doivent être minimalement installés à tous les dix (10) mètres et à un niveau inférieur de cent cinquante (150) millimètres à celui de l'accotement de la voie de circulation. Cette section de terrain devra être revégétalisée. »

Article 9. Modification des caractéristiques du tuyau d'un ponceau

Le premier alinéa de l'article 3.3.5 du Règlement numéro 502-2012 est modifié pour mettre l'emphase sur « À moins de spécifications contraires » de manière à se lire comme suit :

*« **À moins de spécifications contraires**, le tuyau d'un ponceau doit avoir un diamètre égal ou supérieur à trois cents (300) millimètres. »*

Article 10. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi, le jour de sa publication.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur :

28 mai 2015

21. SABLE À NEIGE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

254-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 27 594,00 \$ à Construction Denis Joly & Fils pour achat de sable à neige et qu'une dépense additionnelle au montant de 28 000,00\$ soit prélevée à même les fonds accumulés sur les redevances perçues des sablières afin de compenser les dépenses faites sur les routes utilisées par les camions.

Adopté

URBANISME

22. NOMINATION MEMBRES CCU

NOMINATION MEMBRES CCU

Renouvellement des membres du CCU – 11 juillet 2015 au 11 juillet 2017

Considérant que trois des cinq membres du CCU terminent leur mandat au mois de juillet 2015 ;

Considérant que les membres concernés ont été approchés par téléphone afin de vérifier leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du CCU;

Considérant que Mme Louise Arbour, M. Maurice Mongeon et M. Bernard Coutu souhaitent poursuivre leur mandat au sein du CCU;

255-2015

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toute fin que de droit ;

QUE soit renouvelés les mandats de Mme Louise Arbour, M. Maurice Mongeon et M. Bernard Coutu du 11 juillet 2015 au 11 juillet 2017.

Adopté

Renouvellement des membres du CCU – 13 juin 2014 au 13 juin 2016

Considérant qu' un des cinq membres du CCU a terminé son mandat au mois de juin 2014;

Considérant que ce membre a été approché par téléphone afin de vérifier son intérêt à poursuivre son mandat au sein du CCU;

Considérant que M. Daniel Boudreau souhaite poursuivre son mandat au sein du CCU;

256-2015

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toute fin que de droit ;

QUE soit renouvelé rétroactivement, le mandat de M. Daniel Boudreau du 13 juin 2014 au 13 juin 2016.

Adopté

Madame la conseillère Manon Pagette propose qu'un appel au public soit lancé pour les prochains mandats des membres du CCU.

Nomination d'un nouveau membre au CCU – 15 juin 2015 au 15 juin 2017

Considérant que le CCU nécessitait les services d'un cinquième membre;

Considérant que ce membre a été approché par téléphone afin de vérifier son intérêt à siéger au sein du CCU;

Considérant que M. Michel Bordeleau souhaite devenir membre du CCU;

257-2015

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toute fin que de droit ;

QUE M. Michel Bordeleau soit nommé membre du CCU du 15 juin 2015 au 15 juin 2017.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

23. SOUMISSIONS PELLES AQUEDUC RANG 7

Madame la conseillère Marie-Claude Thériault ayant un lien de parenté avec l'un des soumissionnaires se retire de la table des délibérations.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Suite à l'ouverture des soumissions pour excavation Rang 7 le jeudi 11 juin 2015 à 16h, le résultat étant le suivant toutes taxes incluses;

| | | |
|----------------------------------|-----------|------------|
| Fosses Septiques St-Côme; | 10 Tonnes | 114,98\$/h |
| | 20 Tonnes | 160,97\$/h |
| Excavation Rémi Forget | 16 Tonnes | 129,92\$/h |
| | 20 Tonnes | 149,46\$/h |
| | 30 Tonnes | 172,46\$/h |

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

258-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de **Excavation Rémi Forget** soit acceptée au prix de **129,92\$/h** tx inc pour la pelle de **10 tonnes** et **149,46\$/h** tx incl pour la pelle de **20 tonnes** étant la plus basse soumission conforme reçue et conditionnellement à

l'approbation par le ministre de notre règlement d'emprunt no 554-2015 relatif aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur du Rang 7.

Adopté

LOISIR, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

24. CONTRAT DE TRAVAIL-EMLOYÉE CADRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

259-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que Martin Bordeleau, maire ou Manon Pagette, mairesse suppléante et Alice Riopel, directrice générale soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'embauche de l'employée de niveau cadre Marie-Pier Guzzi, coordonnatrice aux loisirs.

Adopté

25. CACI-DISSOLUTION

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du Centre d'accès communautaire internet (CACI) de Saint-Côme, tenue le 26 mai 2015, l'assemblée a pris résolution de procéder à la dissolution de l'organisme.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT que les services du café internet sont des services importants pour la population de Saint-Côme;

260-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité maintienne le service internet ainsi que certains services de soutien ex; photocopies.

QUE l'ensemble des biens du CACI seront transférés à la municipalité.

QUE les fonds restants au compte d'environ 2 500\$ soient également transférés à la municipalité et inscrit budget municipal dans un fonds réservé aux fins de dépenses de mise à jour ou de réparation de l'équipement informatique utilisé pour le maintien du service au public.

QUE les engagements à la présente résolution soient effectifs à compter du 1^{er} juillet 2015.

Adopté

26. CPVL-REMISE DU PRIX « LE NID D'HIRONDELLE »

Le Centre du Patrimoine Vivant de Lanaudière (CPVL) remet officiellement le prix itinérant *le nid d'hirondelle* devant l'assemblée.

Récipiendaire du prix : M. JEAN-LOUIS THÉRIAULT

27. VERSEMENT ENTREPRENEUR - AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC
SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (PHASE 2)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

261-2015

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement **No 3** les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **4 920,00\$** à la firme **BERNARD MALO INC.** et constituant le versement final pour les travaux d'aménagement du point de chute CLSC au sous-sol de l'Hôtel de Ville (PHASE 2). Cette dépense sera prélevée à même les fonds accumulés non affectés des années précédentes.

Adopté

28. VERSEMENT SUBVENTION CLUB QUAD MATAWINIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

262-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 4 000,00 \$ au Club Quad Matawinie et constituant le versement de la subvention telle que prévue au budget 2015, cette dépense sera prélevée à même le poste budgétaire «SUBVENTION-CLUB QUAD» (02 701 90 970).

Adopté

DIVERS

29. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

Madame la conseillère Manon Pagette :

- En préparation pour la 2^e rencontre des organismes en soutien aux organismes
- Bibliothèque a reçu une mention spéciale au niveau de l'amélioration du service

Madame la conseillère Marie-Claude Thériault :

- Travaille sur l'affichage de la réglementation du terrain de balle

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.
(garder espace blanc pour conseil)

31. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

263-2015

Il est présentement 20 h 25 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale